

N/REF : 24/11/2025 11H42 C:000053 I:11215
V/REF : AC/C33587
V/Email reçu le Lundi 24/11/2025 a 11H42

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

IMMEUBLE : NEVENOE
2 ALLEE KRISTEN NOGUES
35770 VERN SUR SEICHE

Rennes, le

27 Novembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 2 ALLEE KRISTEN NOGUES - MR ALBERTO 06 05 62 07 22
LOGEMENT N° 125869, PORTE N°001, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : ABSENCE D'EAU CHAUDE DANS LA CUISINE

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 27/11
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : LE MODE SANITAIRE N AVAIT PAS ÉTÉ REMIS DURANT L'ENTRETIEN DE
LA CHAUDIERE
PASSAGE DE LA CHAUDIERE EN MODE SANITAIRE ET CHAUFFAGE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 27/11/25 a 13H58 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	75,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
TOTAL H.T.				95,00
T.V.A. a 10,00%				9,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>104,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.